LE LUNDI 02 OCTOBRE 2017 À 09H30, À MAURICE

Honorable Pravind Jugnauth, Premier ministre de la République de Maurice,

Monsieur le président du Conseil de la Commission de l’océan Indien, ministre des Affaires étrangères, de l’Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice,

Monsieur le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie de l’Union des Comores,

Monsieur le ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar,

Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, et de l’environnement et du développement durable, chef de la Délégation mauricienne au Conseil,

Monsieur le Secrétaire aux Affaires étrangères de la République des Seychelles,

Monsieur le Secrétaire Général de la COI,

Monsieur le Vice-président du Conseil départemental de La Réunion,

Monsieur l’Ambassadeur de la République populaire de Chine, pays observateur auprès de la COI,

Monsieur le représentant de l’Ordre souverain de Malte, observateur auprès de la COI,

Monsieur le représentant de l’Organisation internationale de la Francophonie, observateur auprès de la COI,

Madame l’Ambassadeur, chef de la délégation de l’Union européenne,

Monsieur le directeur de l’Agence française de développement,

Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique,

Mesdames, Messieurs les Officiers permanents de liaison,

Chers amis,

C’est un grand plaisir et un grand honneur pour moi, en tant que Président du Conseil Régional de La Réunion, de conduire, à la demande du Gouvernement français, la délégation de la France /Réunion à ce Conseil extraordinaire des ministres de la COI.

Le Secrétaire d’État auprès du Ministre de l’Europe et des Affaires Étrangères, Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, m’a chargé de vous faire part de son grand regret de n’avoir pu se joindre à nous.

Je tiens à remercier chaleureusement la présidence mauricienne pour son accueil et pour l’organisation de ces travaux. Je veux dire aussi combien j’apprécie l’ambition des objectifs posés par la République de Maurice pour sa présidence de la COI. Je pense à l’approfondissement de l’intégration économique entre pays membres ; je pense encore à l’implication des populations dans les actions de la COI, que ce soit pour la sécurité, l’économie bleue, ou encore la lutte contre le réchauffement climatique.

Je souhaite saluer également le travail accompli par le Secrétaire général de la COI, Monsieur AHMADA MADI, depuis juillet 2016.

L’Indianocéanie est un espace dynamique chargé d’histoire et de promesses. Sa culture, les échanges commerciaux et humains qui les façonnent participent à forger les projets communs qui nous animent et font de la COI un acteur incontournable de la région.

Vous savez tous l’importance que j’attache, en tant que Président de la Région Réunion, à la coopération régionale. Je suis convaincu que notre avenir passe par notre capacité à concevoir et à construire ensemble notre développement dans notre espace géographique.

Le développement du monde se joue à nos portes, entre l’Afrique, l’Inde, l’Asie, l’Océanie. Nous avons la responsabilité, pour nos populations, de jouer pleinement notre partition, de le faire en harmonie, et sur la base d’une vraie coordination.

Notre objectif commun pour les prochaines années au sein de la Commission de l’Océan Indien doit être celui de conforter le travail accompli et les avancées obtenues.

Je partage l’idée selon laquelle la sécurité, sous toutes ces formes, doit effectivement être au centre de nos préoccupations. Mais je considère comme tout autant majeur la réussite d’un développement durable respectueux de notre environnement, la conquête pour nos entreprises de nouveaux marchés et donc au final un meilleur épanouissement de nos populations

Je continue par ailleurs à plaider pour une amélioration significative d’une connectivité aérienne et maritime, dans une vraie logique partenariale qui profite à tout l’Indianocéanie.

Ce conseil extraordinaire a été réuni pour examiner des points essentiels à la bonne marche de notre organisation, prendre des décisions importantes pour améliorer son fonctionnement et l’efficacité de son action.

Les recommandations formulées par les comités d’audit et budgétaire vont nous orienter pour améliorer la gestion actuelle et future de la COI.

Il faudra nous accorder sur les réformes structurelles à engager. Ces réformes sont évidemment la garantie de la pérennité de l’organisation, de sa bonne gouvernance et de l’efficacité de son action.

Face aux défis d’un monde changeant, porteur de beaucoup d’espoir, la COI doit aller de l’avant et se réinventer.

La question de l’évolution institutionnelle de notre organisation est clairement posée.

Je comprends que cela puisse soulever des interrogations. Elles sont légitimes mais nous comptons sur les représentants des états membres pour apporter des précisions nécessaires sur la base d’un mandat confié par notre Conseil.

Je reste pour ma part convaincu que les évolutions à venir seront pleinement positives. Je tiens à vous assurer que La France réaffirme ici l’esprit et la lettre qui ont animé notre protocole d’adhésion à la COI du 10 janvier 1986, avec la volonté marqué de conforter l’intégration de La Réunion dans l’Indianocéanie. Nous partageons ici une même géographie, une même histoire, une même culture. Nous devons ensemble réussir le pari d’une plus forte intégration régionale au service de chacune de nos îles.

Je vous remercie de votre attention.